Received Questions and Answers - Full Proposal Questions reçues et réponses - Proposition complète



07/04/2020

#	ENGLISH	FRANÇAIS
1	Clarification:	Clarification :
	Given the questions asked during the Full Proposal workshop in Tunisia, we wish to clarify the role of the Primary Partner as stated in the Full Proposal Application Guide (see p.13, Assessment Criteria):	Compte tenu des questions posées lors de l'atelier sur les propositions complètes en Tunisie, nous souhaitons clarifier le rôle du partenaire associé primaire tel qu'indiqué dans le Guide de candidature pour la proposition complète (voir p.13, Critères d'évaluation) :
	'Involvement of the private sector' is a mandatory criterion in the application (accounting for 10 points maximum of the evaluation criterion). The role of the Primary Partner is stated as "Proposed projects must involve the private sector from the start and show evidence of involvement of private sector in design of training, institutionalisation of the involvement in design and delivery of training and further institutionalisation in the form of internships and job fairs supported by relevant MOUs."	La « participation du secteur privé » est un critère obligatoire pour la candidature (représentant 10 points maximum du critère d'évaluation). Le rôle du partenaire associé primaire est précisé comme suit : « Les projets proposés doivent impliquer le secteur privé dès le début et montrer des preuves de cette implication dès l'élaboration des modules de formations. Ils devront formaliser cette implication, à travers par exemple des protocoles d'entente, dans l'élaboration des formations et dans leur mise en œuvre ainsi que dans la promotion des stages en entreprises et dans la participation à des salons de l'emploi ».
	Concrete <u>examples</u> for the private sector engagement are (i) inputs to curricula, (ii) internships, (iii) job counselling, (iv) learnerships, (v) employment of the graduates of the project, etc.	Des <u>exemples</u> concrets d'engagement du secteur privé sont (i) les contributions aux programmes d'études, (ii) les stages, (iii) l'orientation professionnelle, (iv) les stages de qualification professionnelle, (v) l'emploi des diplômés du projet, etc.
	It is to be noted that the private sector entity which is a Primary or Secondary Partner cannot act as a contractor for works or a supplier of goods and services to the project with SIFA funding, as this would be a conflict of interest within the scope of the SIFA program implementation framework.	Il convient de noter que l'entité du secteur privé qui est un partenaire associé primaire ou secondaire ne peut pas agir en tant que contractant pour des travaux ou fournisseur de biens et de services pour le projet avec un financement SIFA, car cela constituerait un conflit d'intérêts dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIFA.